

CHARTRE D'UTILISATION DES ACCES INTERNET des chambres d'hôtes« AU TROUBADOUR »

La présente **charte** a pour objet de définir les conditions d'accès et les règles d'utilisation des **accès à Internet** mis à la **disposition des occupants** des chambres d'hôtes « AU TROUBADOUR ».

Les services Internet des chambres d'hôtes « AU TROUBADOUR » sont mis à la disposition des utilisateurs à des fins privées.

Etant donné qu'un réseau est caractérisé par l'interdépendance de ses utilisateurs, un trouble ou acte malveillant peut atteindre toute la communauté.

Pour le bon fonctionnement du réseau et le respect de ses utilisateurs, « AU TROUBADOUR » souscrit à un **code de bonne conduite** à respecter en matière d'utilisation d'Internet. Pour accéder à Internet, les utilisateurs doivent s'engager sur les termes de la présente charte.

1 Principes à respecter

1.1 Finalité de l'utilisation

L'accès à l'Internet est strictement personnel et incessible.

Cet accès est à des fins privées.

A ce titre, est interdite toute utilisation d'Internet via l'accès à des fins commerciales. L'utilisateur ne peut, en aucun cas, donner accès à titre commercial, rémunéré ou non, au réseau à des tiers. L'accès à Internet ne permet pas l'usage de **logiciel d'échanges directs de peer to peer ou P2P**. Les applications en interaction directe avec Internet sont ainsi à utiliser exclusivement dans leur version Web.

(Par exemple : WebMail pour la consultation du courrier électronique, WebChat pour les discussions en ligne en temps réel).

1.2 Utilisation loyale du réseau

Toute opération offerte au public, sous quelle que dénomination que ce soit, pour faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort, notamment les loteries, est strictement interdite. Tout utilisateur est responsable de l'utilisation rationnelle des ressources du réseau auquel il a accès de manière à éviter toute consommation abusive et/ou détournée de ces ressources.

Plus particulièrement, il doit :

* S'abstenir de toute utilisation malveillante destinée à perturber ou porter atteinte au réseau auquel il a accès.

* Utiliser de manière loyale le réseau en évitant de créer ou de générer des données ayant pour effet la saturation du réseau ou encore épuiser les ressources de ses équipements.

* Appliquer les recommandations de sécurité usuelles (anti-virus à jour, firewall, ...),

* Signaler toute tentative de violation de son compte, ou d'intrusion sur ses équipements.

L'utilisateur est prévenu que plusieurs systèmes techniques de sécurité et de surveillance du réseau nécessitent la mémorisation et la conservation de certaines caractéristiques des actions qu'il effectue sur le réseau.

1.3 Licéité du contenu échangé

1.3.1 Respect du droit à la propriété « intellectuelle »

Les données diffusées sur Internet doivent avoir été obtenues licitement et ne pas porter atteinte au droit des tiers. L'utilisateur d'Internet doit veiller au respect du droit de propriété d'autrui, et plus particulièrement :

- * L'utilisation des logiciels sur le réseau ou sur des machines indépendantes s'effectue dans le respect des termes de la licence d'utilisation,
- * Il s'interdit la reproduction des logiciels commerciaux autre que pour l'établissement d'une copie de sauvegarde,
- * Il respecte les droits de propriété intellectuelle sur des œuvres protégées (livres, logos, pièces musicales, images, films, logiciels...), qui font interdiction d'utiliser, de reproduire et d'exploiter ces œuvres sans l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits.

1.3.2 Respect du droit des personnes

Il est interdit à tout utilisateur de porter atteinte à la vie privée d'autrui par un procédé quelconque et notamment par la transmission sans son consentement de son image ou de ses écrits diffusés à titre confidentiel ou privé. De manière générale, l'utilisateur veille au respect de la personnalité, de l'intimité et de la vie privée d'autrui, y compris des mineurs.

1.3.3 Respect de l'ordre public

AU TROUBADOUR ne saurait être un vecteur de la provocation et à ce titre, l'utilisateur agit dans le respect de l'ordre public et s'interdit notamment toute provocation à un acte malveillant de quelle que nature que ce soit (trouble à l'ordre public, incitation au racisme, incitation au terrorisme, incitation au suicide) ou toute diffusion de message à caractère violent de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

1.4 Confidentialité

Le locataire s'engage à ne pas intercepter les communications entre tiers à ne pas tenter de forcer le réseau. Chaque utilisateur doit sécuriser par un pare-feu son ordinateur afin d'éviter toute intrusion.

2 Sanctions encourues

L'utilisateur qui enfreint une des règles énoncées dans la présente charte encourt la **suppression immédiate de son accès aux ressources Internet**. Par ailleurs, il peut faire l'objet de poursuites pénales.

